20ème année - Numéro 80 - Décembre 2009 N° d'agrément P901112

Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
Banque : 001-2326233-55
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64 - www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Non à l'élevage industriel à Lasne (droit de réponse)

Madame Laurence Demanet, l'exploitante dont le projet avait fait l'objet de notre article paru dans notre bulletin n°79 de septembre dernier nous somme de reproduire le droit de réponse ci-dessous .

« Par la présente, je m'insurge contre les propos faux et calomnieux repris dans l'article « Non à l'élevage industriel à Lasne » publié dans la revue « Lasne Nature » n°79 – septembre 2009.
C'est en effet de façon tout à fait injustifiée que Mr F. Debreyne y affirme que *« la possible exploitation d'un vaste élevage intensif de bovins à proximité de l'entrée du chemin du Chêne au Renard et de son débouché sur la route de Renipont à Ohain entraînera de multiples nuisance. »*
Tout d'abord, permettez-moi de vous rappeler que je suis agricultrice à temps plein depuis 2001 en groupement avec mon frère et mon père et nous exploitons en semble plus de 300 hectares. Mon père met fin à ses activités après plus de 50 ans de dur labeur… lui-même ayant succédé à son père et grand père.
Après 5 générations, je me retrouve donc à la tête d'une ferme de plus de 150 hectares dont 130 hectares sur la commune de Lasne et le reste à proximité immédiate.
J'ai un fils de 14 ans qui, dans quelques années, perpétuera la ferme familiale.
Le projet d'installation de la ferme à Lasne est donc indispensable et son activité sera orientée de la façon suivante : +/- 80 % d'exploitation de terres agricoles, +/-10% d'élevage de chevaux de trait, +/-10% d'élevage de 80 taurillons maximum.
Le conteste formellement les mots cités : « élevage intensif, industriel et non éthique ».
Il y est affirmé qu'un élevage intensif signifie des animaux confinés individuellement dans un espace réduit et qui en sortent que pour être, après quelques temps, expédiés ailleurs une fois le poids commercial voulu.
Donner cette image de mon exploitation est scandaleux : chez nous les bovins ne seront pas confinés individuellement puisqu'ils disposeront d'un espace paillé important en groupe.
Ils sont et continueront à être nourris exclusivement de coproduits de la ferme (paille, foin, pulpe séchée de betteraves, céréales). La ferme sera entourée de +/- 15 hectares de prairie pour les chevaux.
Pour les mêmes raisons, il est également faux de parler d'élevage industriel par opposition à l'exercice d'activités agricoles.
Les générations d'agriculteurs Demanet se succèdent depuis des générations à Lasne. Nous n'avons pas de leçon à recevoir quant à l'éthique de l'exploitation : les fermes du Brabant Wallon sont gérées de la même façon, très souvent avec plus de bovins que ceux dont nous disposons et dont la nouvelle exploitation disposera.
Il serait beaucoup plus simple pour moi de vendre les terres au lieu de les cultiver, toute une partie pouvant en outre faire l'objet de lotissement : si les environs des fermes sont si beaux, c'est en grande partie grâce à mon acharnement à les maintenir dans l'état actuel.
Si, effectivement, quelques promoteurs ont transformé Lasne, magnifique commune strictement rurale il y a encore quelques années, en zone résidentielles, il est certain que la place des agriculteurs y est importante et doit y demeurer prédominante.
Lors de la décision d'implantation de la ferme à l'endroit où elle a été autorisée par les autorités administratives, il a été précisément tenu compte du bien-être de la population de Lasne, tous milieux confondus.
C'est donc de façon tout à fait fantaisiste que l'auteur de l'article ne craint pas d'en appeler à la sécurité des *« nom-*

(suite page 5)

Dimanche sans voiture

Vif succès que cette journée organisée par les communes de Rixensart et La Hulpe. Comme l'année passée, le soleil fut de la partie, donnant encore plus de charme à se déplacer dans les artères libérées de la voiture. Les diverses animations mises sur pied dans les différentes parties du périmètre sans voitures

étaient autant d'occasion de se divertir dans la bonne humeur, et le public y a répondu présent. Nous avons été impressionnés par l'enthousiasme des commerçants, par celui des associations locales à but divers, qui ont proposé des activités tantôt ludiques, tantôt éducatives, voire encore gustatives.
Lasne Nature a eu plaisir à s'inscrire dans cette démarche, et notre contribution nous a permis de faire connaître nos activités chez nos voisins.

CLW

AU SOMMAIRE

Non à l'élevage industriel à Lasne	1-5	La nature de décembre à février	8-9
Dimanche sans voiture	1	La sève de bouleau - cure de jouvence	9
Image de l'agriculture wallonne	2	Avec Lasne Nature dans les bois de Villers la Ville	10
Nouvelle migration des batraciens 2010	2	Journée volontaire à la réserve du ru Milhoux	10
Trois agriculteurs wollons nominés	3	Miel ou vinaigre	10
La réserve du ru Milhoux à l'honneur	4	Nos nichoirs inédits et nos éditions	11
Votre collaboration est indispensable	4	Collectes sélectives	11
Ensemble dans les VAP	5	Agenda	12
Santé et climat, même combat	5	Téléphones, fax, E-mail	12
Des problèmes avec vos voisins ?	6-7	Mots croisés	12
Le lait en question	7		
Coccinelles dans leurs quartiers d'hiver	8-9		

Image de l'agriculture wallonne

Les buts poursuivis par le CRIOC lors de la réalisation de cette étude sont :

Évaluer l'image de l'agriculture auprès de la population belge et la perception des produits agricoles wallons ; comparer les perceptions différenciées entre agriculture wallonne, production animale et production végétale et horticole ; établir une typologie des consommateurs en établissant des profils spécifiques par avantages recherchés ; analyser les données primaires : perception des produits, de l'agriculture, de l'horticulture et des productions animales wallonnes et les variables sociodémographiques.

Les constats

Les produits wallons
• Le produit d'origine wallonne est associé par plus d'un consommateur sur deux à qualité, goût, parfum, saveur, sécurité. Par contre, il est moins souvent associé à un caractère naturel, artisanal ou bon marché.
• Un effet de proximité joue : le produit wallon est plus apprécié au sud qu'au nord du pays où la dénomination wallonne ne séduit pas par sa proximité.

L'image de l'agriculture
• Globalement, l'agriculture wallonne a bonne presse aux yeux des consommateurs.
Mais ceux-ci s'interrogent sur ses méthodes de production, leur rentabilité et leurs impacts en matière d'environnement et de santé.
• Ainsi, une majorité de consommateurs ne désire pas voir s'installer une implantation agricole près de son domicile.

L'image des agriculteurs
• Les hommes et les femmes du monde agricole bénéficient d'une image positive de personnes sociables, disposant d'un certain savoir-faire et sensibles aux problèmes d'aujourd'hui comme l'environnement.
• Par contre, cette image est écornée par le souci de la rentabilité et les conduit, pour les consommateurs, à augmenter leurs bénéfices et par voie de conséquence les prix de vente des produits alimentaires.

Une perception différenciée
• Tous les consommateurs ne perçoivent pas l'agriculture de la même manière. Si 16 % d'entre eux sont convaincus de son utilité et acceptent sans difficulté les contraintes, plus de la moitié ne s'intéressent qu'aux résultats en terme de produits et un tiers se défie des produits proposés.
• Les principales critiques concernent le bien-être animal, les impacts sur l'environnement, la qualité des produits.

En conclusion

• Bénéficier d'une image positive demeure une condition nécessaire mais insuffisante aux yeux des consommateurs. Les consommateurs attendent des réponses à leurs demandes en matière de :
o Respect du bien-être animal
o Respect de l'environnement
o Respect d'un prix juste

• Communiquer sur la qualité justifiée des produits agricoles demeure essentiel pour inciter les consommateurs à l'achat. D'autant que le concept wallon est peu porteur de sens intrinsèquement et qu'il doit s'accompagner d'une déclinaison des qualités et des avantages spécifiques des différents produits.

L'étude complète « Image de l'agriculture wallonne » est consultable sur le site http://www.oivo-crioc.org/files/fr/4459fr.pdf .

CRIOC - Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs
Fondation d'utilité publique - Paepsem Business Park - Boulevard Paepsem 20 - 1070 Bruxelles
Tel. 02/547.06.11 - www.crioc.be - Email : info (at) crioc.be

Bon à savoir

Si vous ne souhaitez plus recevoir les fameux «bottins de téléphone», c'est possible via le site 1307.be, en cliquant au bas de l'écran sur «Vous ne voulez plus recevoir d'annuaire papier ?»

Un geste pour lutter contre le gaspillage de papier et donc pour la nature.

Pour nos membres qui souhaitent être informés par courriel

Nous les invitons à nous communiquer leur adresse e-mail, en envoyant un courriel à support@lasne-nature.be , en y indiquant leurs nom et adresse.
Ces informations seront utilisées exclusivement par l'asbl Lasne-Nature, et ne seront d'aucune façon communiquées à d'autres.
Chacun pourra demander d'être retiré de cette liste, quand il le souhaite.

Vous pouvez consulter ce bulletin, avec les photos en couleur, sur notre site www.lasne-nature.be

Nouvelle migration des Batraciens au printemps 2010

Voulez-vous être des nôtres pour protéger, cette année encore, la migration de nos batraciens ?

Ils sont nombreux à Lasne, crapauds, grenouilles et tritons à devoir traverser nos routes, le soir, pour atteindre leurs étangs de ponte. Après avoir survécu toute l'année dans nos bois, se nourrissant d'insectes, de limaces, de vers de terre et servant eux-mêmes de proies faciles pour les oiseaux, les petits carnivores et les hérissons, les voilà prêts à se reproduire et perpétuer ainsi leur espèce.

Si vous pouvez vous libérer pendant une heure, le soir à partir de 19 h 30, ou mieux un soir par semaine pendant une heure, vous pourriez vraiment aider au bon déroulement de la migration.
Nous avons besoin de bénévoles pour assurer une perma-

nence sur le terrain pendant une période allant du 15 février au 30 mars, soit six semaines. La migration n'a lieu que si la température nocturne est supérieure à 5 °; s'il fait trop froid, il n'y a pas de migration.
Un tableau général des présences sera élaboré et il vous suffit de me contacter pour vous inscrire ; toutes les explications vous seront fournies. Les lieux de migration sont : route de La Marache, chemin de Couture, chemin du Chêne au Corbeau ainsi qu'à la route d'Aywiers où, là, le travail se fait le matin.

Répondez nombreux à cet appel car nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour préserver notre nature si menacée.
Un grand merci à tous.

Contact: Cellule Batraciens - Micheline Nysten - 02 354 24 12 - batraciens@lasne-nature.be

Trois agriculteurs wallons nominés

Inter Environnement Wallonie a décerné la Palme de l'Environnement 2009 à Dany DUBOIS, Jean-Denys LOSSEAU et Bruno GREINDL pour leurs pratiques innovantes conciliant agriculture de qualité et enjeux environnementaux.

Si l'agriculture est régulièrement pointée du doigt pour ses nuisances environnementales, la responsabilité en incombe parfois moins aux agriculteurs qu'au cadre dans lequel ils travaillent. Ce cadre offre cependant un espace de liberté permettant de concilier agriculture et enjeux environnementaux. C'est ce que la Fédération a voulu illustrer cette année en partageant sa Palme entre trois agriculteurs qui, chacun à leur façon, montrent ou plutôt démontrent cette possibilité de concilier l'agriculture avec l'environnement et la biodiversité.

Les trois primés se distinguent en outre par leur réappropriation d'un métier qui leur échappait et leur ouverture vis-à-vis de la société et du monde agricole, jouant à ce titre le rôle de lien entre agriculteurs et citoyens/consommateurs, d'une part, et de poisson-pilote vis-à-vis de leur pairs agriculteurs, d'autre part.

Au-delà des enjeux strictement environnementaux, à l'heure où la question alimentaire — et en conséquence la question de la production agricole — devient de plus en plus primordiale, la Fédération a souhaité, à travers cette Palme, insister sur le fait qu'une agriculture de qualité n'est pas inconciliable avec un environnement préservé.

Dany DUBOIS, de Grosage

Dany vient de l'agriculture traditionnelle. Une réflexion en profondeur sur la perte d'autonomie de son métier mais également sur la qualité de l'alimentation produite l'a amené à se convertir au bio.

Son système d'exploitation polyculture-élevage repose sur une autonomie maximale : les vaches jerseyses se nourrissent d'une herbe riche en trèfle et reçoivent un complément de céréales produites à la ferme. Le lait est valorisé en circuit court : beurre, fromage au lait battu et crème glacée produits par Nathalie, l'épouse de Dany.

Cohérent avec sa démarche qualitative, Dany est également président de Saveurs Paysannes, une association qui défend et promeut les produit de l'agriculture paysanne.

Emblématique des agriculteurs « systémiques », c'est-à-dire engagés dans une agriculture plus — voire totalement — autonome valorisant le potentiel de leur territoire à travers des productions à forte valeur ajoutée. L'environnement bénéficie indirectement de la démarche : utilisation faible voire nulle d'engrais et pesticides ; production autosuffisante de l'alimentation animale ; valorisation des légumineuses pour l'apport d'azote ; développement de circuits courts pour la commercialisation de la production. La diversité des cultures, la faible taille des parcelles (liée aux méthodes de pâturage) et l'adoption de mesures agro-environnementales contribuent à la préservation de la biodiversité.

Jean-Denys LOSSEAU, de Thuin

Jean-Denys gère une exploitation de grandes cultures (90 hectares) qui constitue un véritable laboratoire d'aménagements favorables à la biodiversité. Ces aménagements ont été discutés et adoptés avec les agriculteurs voisins de sorte que le territoire concerné représente quelque 400 hectares.

Sur son exploitation, 100 % des mesures agro-environnementales possibles sont mises en œuvre. Après avoir très tôt dénoncé les incohérences de la politique menée en matière de jachère au regard des enjeux de la biodiversité, il fut à l'origine des « jachères sauvages » et s'applique à maximaliser l'impact positif de celles-ci (positionnement réfléchi pour une incidence optimale sur la biodiversité, adaptations permettant d'offrir le « gîte et le couvert » à la faune…).

Très impliqué dans un CETA (Centre d'étude des techniques agricoles ; groupe d'agriculteurs cherchant à améliorer leurs performances technico-économiques) qui a engagé un agronome afin de se libérer des vendeurs de produits phytosanitaires et d'engrais et réduire l'incidence environnementales et budgétaires desdits produits.

Appartient à une catégorie que l'on peut baptiser les « innovateurs-naturalistes », c'est-à-dire des exploitants qui adoptent tout progrès susceptible de réduire l'impact environnemental du modèle agricole dominant (MAE – mesures agro-environnementales ; techniques culturales sans labour…) en pesant la dimension économique de leurs choix.

Bruno GREINDL, de Havelange

Bruno gère une exploitation de polyculture et élevage passée au bio il y a plus de dix ans en réaction aux excès de l'agriculture traditionnelle et à leurs impacts désastreux, notamment en termes de biodiversité. Il a développé la transformation et la commercialisation de ses productions via Agribio, une coopérative dont il est président et qui constitue un bel exemple de maîtrise de la filière par les producteurs. Cette coopérative s'attache également à remettre en valeur les caractéristiques du terroir sur des productions apparemment standard (épeautre, froment…).

Bruno développe une vision globale de l'agriculture. Par-delà l'approche bio, il s'attache également aux implications pour l'agriculture de la fin du pétrole et donc du recours aux énergies renouvelables (ex. : agroforesterie, traction animale…).

Au niveau de la biodiversité, il a reconstitué un réseau de haies autour de son exploitation et mis en œuvre des mesures agro-environnementales (5 hectares de bandes fleuries, etc.).

Ce parcours est emblématiques des « innovateurs-bio », des agriculteurs qui, constatant la fuite en avant de l'agriculture traditionnelle, sont passés au bio afin d'assurer la durabilité de leur exploitation. Ils sont animés par le challenge d'un cahier des charges exigeant qui les conduit à une réappropriation de leur métier.

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.

La réserve du ru Milhoux à l'honneur

C'est dans le cadre d'une campagne menée par le Contrat de Rivière, en vue d'assurer une meilleure protection des zones humides en Dyle-Gette, que notre réserve naturelle fut prise en exemple.

Qu'il s'agisse de milieux naturels ouverts (plans d'eau, roselières, cariçaies, prés de fauche humides, zones de sources) ou fermées (aulnaies, frênaies, saulaies, peupleraies humides), les zones humides méritent toute notre attention. Elles constituent des réservoirs pour la biodiversité, des éléments de notre patrimoine naturel et paysager, mais aussi des bassins d'orage naturels pour retenir les eaux de pluie. Aujourd'hui, tout le monde reconnaît l'utilité des zones humides et la nécessité de les protéger. Encore faut-il concrétiser cet objectif. Les réalisations sont encore trop peu nombreuses dans notre région.

Le 05 décembre 2008, le Contrat de rivière Dyle-Gette réunissait plus de 50 partenaires locaux à Grez-Doiceau, afin de leur présenter les différents instruments légaux existants pour protéger les zones humides (réserve naturelle, zone humide d'intérêt biologique, Natura 2000, classement de site, zonage au plan de secteur, PCA, remembrement rural…). La journée fut aussi l'occasion de présenter la cartographie des zones humides (protégées et non protégées) réalisée par le contrat de rivière pour chaque commune partenaire.

Le 18 septembre 2009, la journée de terrain avait pour objectif de présenter des exemples concrets de zones humides protégées, en insistant sur la diversité des contextes et la complémentarité des outils et procédures mis en place. L'importance des partenariats constitués, gages de réussite, ont été mis en évidence. Les modes et moyens de gestion des zones humides ont aussi été abordés, en fonction de l'intérêt biologique spécifique de chaque site. C'est ainsi qu'après avoir visité le site des anciens bassins de décantation de l'ancienne sucrerie à Genappe, les participants ont visité notre réserve du ru Milhoux. Les agriculteurs et les propriétaires de peupleraies humides sont aussi des acteurs potentiels pour la protection des zones humides. L'après-midi leur fut consacrée.

Cette journée ouvre des perspectives de nouvelles actions en Dyle-Gette, figurant par ailleurs dans le programme d'actions 2008-2010 des deux contrats de rivière. Au départ de l'inventaire des zones humides non protégées,

il s'agit d'inciter les partenaires communaux et associatifs à démarcher auprès des propriétaires de ces zones humides, tout en respectant le souhait des propriétaires. Il s'agit aussi de conseiller les agriculteurs concernés pour les inviter à appliquer des mesures agro-environnementales adéquates.

C'est pourquoi, dans la foulée de cette journée de terrain, le Contrat de rivière va mettre en place des groupes de travail locaux qui pourront bénéficier de la collaboration étroite des agents forestiers du DNF (Service Public de Wallonie) et des experts conventionnés pour les mesures agro-environnementales.

CLW

Votre collaboration nous est indispensable

A plusieurs reprises, nous avons fait appel à votre aide. En effet, notre association est confrontée à de multiples tâches et nos forces actuelles ne nous permettent pas toujours d'y faire face avec assez de diligence et d'efficacité.

Nous avons lancé des appels pour le renforcement de notre cellule URBANISME et nous avons été entendus, mais le groupe devrait encore être renforcé.

La cellule MOBILITÉ est ouverte à ceux qui nous rejoindraient pour évoquer les problèmes et solutions à proposer aux autorités.

La responsable de la cellule BATRACIENS est entourée d'une bonne équipe dévouée et efficace, mais dans laquelle de nouvelles têtes pourront se rendre utiles.

Si près de 30 distributeurs assurent chaque trimestre la DISTRIBUTION DE NOTRE BULLETIN, nous aimerions en recruter quelques-uns de plus afin de fractionner une ou deux tournées trop lourdes et pouvoir, en cas de maladie, départ en voyage, etc. assurer une distribution aussi rapide que possible de ce bulletin qui est notre meilleur contact avec les habitants de notre village.

Notre cellule SEMENCES ET PLANTES s'est renforcée dernièrement, mais les « petites mains vertes » sont toujours les bienvenues.

Tout le travail concernant les CHEMINS et SENTIERS, repose essentiellement sur les épaules de deux trois membres actifs, mais il conviendrait de les épauler car, là comme ailleurs, les tâches ne manquent pas.

Notre RESERVE DU RU MILHOUX a toujours besoin de bras lors des travaux mensuels d'entretien

En fait, bien d'autres types de collaboration seraient les bienvenues et ce n'est jamais le travail qui manque. Prenez contact aux adresses reprises à la page 12 de ce bulletin, ou directement par mail envoyé à secretariat@lasne-nature.be .

Non à l'élevage industriel à Lasne (droit de réponse)

(suite de la page 1)

breux usagers du chemin du Chêne au Renard », on ne peut que se rappeler que si les habitants de Lasne ont choisi de venir vivre à la campagne, c'est précisément dans le respect de la population autochtone en tenant compte des avantages et des désavantages éventuels d'un environnement immédiat de zones agricoles.
Au lieu de nous combattre par égoïsme, l'auteur de cet article calomnieux aurait au contraire dû avoir à l'esprit le souci du maintien à Lasne de son caractère agricole et de ses espaces verts.
J'estime que les contrevérités contenues dans cet article, loin d'apaiser les esprits et permettre au contraire une bonne cohabitation entre le monde agricole et les anciens citadins soucieux de profiter de l'avantage d'une telle cohabitation créent un climat détestable qui doit prendre fin.
Je regrette la désinformation contenue dans cet article et confirme à tous les lecteurs intéressés que l'enquête publique menée dans les règles a permis à chacun de s'exprimer et à tous ceux qui l'ont voulu de prendre connaissance de la réalité du projet qui, contrairement à ce qu'il est affirmé dans cet article, est strictement agricole et respectueux du droit des riverains mais également du droit des animaux. »
Mme Laurence Demanet

Nous apportons quelques précisions à cette affaire.

- l'article paru dans notre bulletin n°79, signé F. Debreyne, est le point de vue de notre association sur ce projet

- notre seule intention était d'exprimer notre avis sur le projet tel qu'il fut présenté
- Madame Laurence Demanet, qui n'était à aucun moment citée dans notre article, y voit de la calomnie, nous le regrettons
- si notre description comportait une imprécision, nous la remercions d'y avoir remédié
- nous souhaitons une agriculture viable et durable tant pour l'exploitant, que pour la terre et sa biodiversité, pour le monde animal, et pour le consommateur qui aspire à trouver des produits sains issus de cette agriculture.
- le futur de l'agriculture est remis en question chaque jour, et nous pensons que tous les citoyens ont intérêt à y réfléchir
- le fait d'être agriculteur lasnois depuis plusieurs générations n'est pas un privilège qui priverait tout autre personne ou groupement de s'exprimer sur les modes d'exploitation
- nous pouvons, comme Madame Demanet, déplorer la perte à Lasne de son caractère agricole et de ses espaces verts, mais serait-ce le cas si sa famille, entre autres, n'avait vendu leurs terres aux néo résidents ?
- Les suites de ce dossier, lues dans la presse
o Début octobre 2009, le Fonctionnaire Délégué de la SPW (Service Public de Wallonie) a refusé la demande de Dérogation – Construction de ferme introduite par Madame Demanet
o Le 26 octobre 2009, le Collège communal a accordé le permis d'urbanisme
- Nous proposons encore, dans ce numéro aux pages 2 et 3, un certain regard sur l'agriculture d'aujourd'hui et de demain, au travers de différents articles

Willy Calleeuw

Ensemble dans les VAP

A Lasne aussi les VAP ont démarré… Vive d'Autostop de Proximité !

Partager un véhicule au lieu de prendre chacun sa voiture pour circuler dans sa commune, ou pour rejoindre la gare la plus proche ? Voilà ce que l'asbl VAP « Voitures à plusieurs » propose pour tenter de réduire le nombre de voitures sur nos routes…
Convivial et gratuit, le covoiturage VAP invite aussi à retisser le lien social dans a commune…
Concrètement, le piéton ou l'automobiliste intéressé s'inscrit sur le site VAP (frais d'inscription 5 euro) et reçoit un « kit » VAP et un numéro de membre.
Ensuite les uns et les autres se prêtent à l'autostop de proximité:

Pour faciliter la rencontre entre « vappeurs » piétons et automobilistes, des panneaux « COVOITURAGE VAP » sont installés, mais les covoiturages peuvent aussi s'effectuer en dehors de ces points de rencontre !
A Maransart , 4 panneaux VAP se dressent déjà, la commune ayant choisi ce quartier pour y mener la première expérience pilote.
Signal encourageant : la proposition séduit et le nombre d'inscriptions à la commune ne cesse d'augmenter !

Plus d'infos sur le site www.vap-vap.be ou 02/675 05 88 GSM : 0474/97 04 27 ou le Service Mobilité de la commune 02/634.05.38 ou mobilite@lasne.be

Santé et climat, même combat

L'alliance pour la santé et l'environnement (HEAL) et Health Care Without Harm (HCWH) ont lancé ce 06 octobre une campagne visant à accroître l'attention accordée aux effets des bouleversements climatiques sur notre santé et, surtout, à ce que ces préoccupations soient prises en considération lors du sommet de Copenhague au mois de décembre.

Le conseil anglais pour le climat et la santé – dont l'engagement de haut niveau sur les changements climatiques et la santé a été soutenu par des milliers de professionnels de la santé – a par ailleurs rejoint ces deux organisations pour remettre une ordonnance plaidant cette cause à la Commissaire européenne pour la santé, Androulla Vassiliou. Cette dernière est invitée à défendre les arguments sanitaires auprès des représentants des délégations européennes et aux autres commissaires européens lors du sommet de Copenhague qui, rappelons-le, s'ouvrira le 5 décembre prochain.

Si les impacts globaux des changements climatiques sont de mieux en mieux appréhendés par la population et les politiques - ce qui ne signifie par ailleurs pas que les mesures suffisantes soient prises pour les stopper - les impacts sanitaires sont, eux, mal estimés quand il ne sont pas simplement oubliés ! Pourtant, les experts considèrent que le réchauffement climatique représente la plus grande menace sanitaire potentielle du 21ème siècle [1]...

Il paraît pourtant aisément compréhensible que des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre signifient notamment une meilleure qualité de l'air, donc une meilleure protection de la santé publique et par conséquent des économies importantes en soin de santé. Celles-ci sont aujourd'hui estimées à 25 milliards d'euros par an, du fait de la réduction du nombre de morts prématurées, d'hospitalisations, de prises de médicaments et de jours (professionnels) perdus à cause de maladies [2] ! Ces éléments doivent soutenir la volonté d'atteindre en 2020 une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à celles de 1990.

Le lancement européen de l'ordonnance ne représente qu'une première étape de la campagne. Un site internet et une large diffusion de l'information attireront l'attention et le soutien de milliers d'ONG, de services de santé et de citoyens à travers le monde. Ils seront invités à relayer l'ordonnance auprès de leur gouvernement respectif. En sus, un Global Network sera lancé lors du meeting de Barcelone au mois de novembre, réunissant les différentes initiatives régionales déjà actives sur ce thème.

Rejoignez la campagne en contactant HEAL via http://www.env-health.org/a/3404

[1] "Managing the health effects of climate change" ; Lancet and University College London Institute for Global Health Commission ; Vol 373 ; May 16, 2009. Voir aussi l'article suivant sur le site de la Fédértion
[2] «The co-benefit to health of a strong EU climate change policy» publié par HEAL, WWF et Climate Action Network Europe en December 2008

Des problèmes avec vos v

Nous poursuivons la rubrique entamée dans le bulletin précédent par le débordement sur la propriété d'autrui.

Le propriétaire d'un terrain est automatiquement propriétaire des constructions y érigées. Que se passe-t-il si l'on empiète sur le terrain du voisin ?
En droit, on dit que le voisin bénéficie du droit d'accession (art. 555 du code civil). Il devient propriétaire de la partie des constructions (annexe, garage, etc..) ou plantations qui a débordé sur sa propriété… L'explication est simple : juridiquement, le sol est toujours considéré, quelle que puisse être sa valeur, comme principal par rapport aux constructions ou aux plantations qui y sont incorporées. C'est pourquoi, lorsqu'on acquiert un terrain destiné à la construction, la superficie et la délimitation de celui-ci doivent impérativement être connues, surtout s'il n'existe pas de limite séparative précise (comme par exemple une clôture, une haie, un mur) avec la ou les propriétés voisines. On sera encore plus attentif si cette absence de limite existe depuis longtemps.

COMMENT EVITER UNE TELLE SITUATION ?
Alors, comment s'assurer que les limites dudit terrain soient parfaitement établies et non sujettes à contestation ? Le problème est qu'il n'existe pas de définition légale de la notion de mitoyenneté (on se perd entre les lois — codes civil et rural —, arrêtés, usages, coutumes, etc.). Mais on peut dire que c'est une propriété commune, accessoire et forcée, des clôtures qui séparent deux biens immobiliers appartenant à des propriétaires différents. Comme il s'agit d'une copropriété, chacun des voisins doit veiller à conserver cette propriété commune à frais partagés.
La consultation des documents cadastraux et communaux (extrait de matrice et plans cadastraux), ainsi que celle des actes notariés peuvent aider. Toutefois, si un doute subsiste, l'établissement par un géomètre-expert d'un procès-verbal de mesurage récent constitue assurément une garantie supplémentaire d'exactitude. Cette précaution est importante.

QUELLES SOLUTIONS SI ON A «DEBORDE » SUR LA PROPRIETE VOISINE ?
Avec ou sans contrepartie, le propriétaire voisin peut renoncer, par acte notarié, à son droit d'accession (ce qui peut d'ailleurs, dans certains cas, engendrer la naissance d'un autre droit, appelé droit de superficie). Il peut également acquérir la propriété des constructions ou des plantations ou en exiger la démolition ou l'enlèvement.

QUELLE INDEMNISATION ?
Si le constructeur ou le planteur est de mauvaise foi, le propriétaire lésé aura la faculté, soit de faire enlever, aux frais du constructeur, tout ce qui est indésirable, outre la possibilité de réclamer des éventuels dommages et intérêts (par exemple, suite à l'abattement d'arbres ordonnés par le constructeur), soit de tout laisser en état et, alors, de se faire rembourser par le constructeur la valeur intégrale du prix de la main d'œuvre et des constructions. En cas de bonne foi, il ne sera plus question d'enlèvement, mais le propriétaire lésé garde une alternative : il paie au constructeur, soit la valeur des matériaux et des constructions, soit la plus-value (augmentation de valeur) acquise par son terrain suite aux évènements.
En pratique, un accord transactionnel se dégage souvent, par voie d'échange ou de dédommagement financier.
En conclusion, dès que l'on est amené à financer une opération immobilière (construction, rénovation, plantation, etc.) sur un terrain dont on n'est pas propriétaire ou qui jouxte de très près

la propriété voisine, on ne peut que conseiller de s'entourer. Un juriste règlera les conditions de cette participation, sous peine de construire pour autrui…

Voisinage et droit à l'intimité : une question de servitude.
De quelle manière le droit préserve-t-il l'intimité entre voisins ? Quel recours en cas d'abus ?
En droit, la réponse est à chercher dans la matière des servitudes légales (article 675 et suivants du code civil). Qu'est-ce qu'une servitude ? Contrairement à une idée largement répandue, les servitudes ne concernent pas les personnes, mais uniquement les biens immobiliers (terrain ou habitation). C'est une charge qui va être imposée à un bien immobilier (appelé fonds servant) qui appartient à une personne pour l'usage et l'utilité d'un autre bien immobilier (appelé fonds dominant), propriété d'autre personne.

COMMENT SURVIENT UNE TELLE CHARGE ?
La loi peut organiser des servitudes, tout autant que la volonté humaine ou la configuration de certains lieux. Ainsi, on parlera de servitude «naturelle» en présence d'une source utile aux hommes.
Les servitudes légales, elles, existent dans un but d'utilité publique ou pour permettre des rapports harmonieux entre particuliers. Un très bel exemple est justement celui des servitudes de jour et de vue, qui consacrent le droit à l'intimité. On comprendra aisément que des distances minimales doivent être respectées pour la pose des fenêtres. Or, en jurisprudence, sont assimilés aux fenêtres les baies, loggias, balcons, terrasses et même les plates-formes, de plus en plus souvent aménagées en petit jardin ou solarium. En effet, selon la Cour de Cassation (décision du 24 septembre 1959), sont également visés, outre les fenêtres et balcons, les « toits construits en forme de terrasse, même s'ils ne font pas saillie, et d'où l'on peut exercer une servitude de vue sur le fonds (terrain) voisin ». L'accord du voisin est requis lorsqu'il s'agit de pratiquer une ouverture, même minime, dans un mur mitoyen et cela même si le verre choisi est dormant, au sens de l'article 675 du code civil (fixé de manière à ne pouvoir être ouvert). Évidemment, si le mur à percer est privatif, il faut distinguer entre la vue et le jour. On entend par « vue » la fenêtre ouvrante qui laisse à la fois passer l'air et la lumière et d'où, par conséquent, le regard peut librement porter sur la propriété d'autrui. La vue aussi appelle une différence : si la vue est droite la distance à respecter est de 1,9 mètre et de seulement de 0,6 mètre si elle est oblique. Est oblique la vue qui ne permet pas de voir la propriété voisine lorsque qu'on regarde devant soi, sans se pencher. Lapalisse

voisins ?

en aurait dit autant, mais la pratique nous enseigne qu'il vaut mieux rappeler ces principes. Le « jour », c'est une fenêtre qui ne s'ouvre pas et ne laisse passer que la lumière. Le jour peut être établi à 2,6 mètres du sol, s'il s'agit d'une pièce au rez-de-chaussée, et à 1,9 mètre pour les chambres des étages. Pour être complet, signalons que la distance à mesurer se compte depuis le parement extérieur du mur où l'ouverture se fait et, s'il s'agit, comme en l'espèce, de balcons ou de saillies, à partir de la ligne extérieure de ces saillies (art. 680 du code civil). Toute personne lésée pourra toujours exiger la suppression des vues illégales, sauf s'il est démontré qu'il la demande pour nuire, alors qu'il n'a subi aucun préjudice. S'agissant de calculs assez précis et susceptibles d'être produits en justice de paix, le recours à un géomètre-expert n'est pas à exclure.
Il appartient au propriétaire de ce jardin de le clore d'une manière suffisamment efficace pour empêcher toute nuisance ou projection d'objet et, s'il échet, toute irruption dans l'intimité des voisins.
Comme toujours en matière en voisinage, on privilégiera le dialogue avant toute intervention en justice.

Dans notre prochain bulletin : la mitoyenneté;
D'après un article publié sur www.pap.be.

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.

Nous sommes convaincus que les circuits de distribution courts doivent être encouragés.
Si vous habitez à proximité d'un producteur qui vend en direct, à partir de son exploitation, rendez-lui une visite et testez ses produits.
Cette démarche est tout bénéfice pour le producteur, pour le consommateur et pour la planète

Le lait en question

Le lait est au centre de l'actualité en ce moment.
Profitons-en pour nous pencher cet aliment qu'est le lait. On entend tout et son contraire à son sujet. Petit topo rapide.

Le lait : bon ou mauvais ?
En introduction, précisons que le lait n'est pas vraiment un produit que la nature a prévu pour la consommation adulte. Dans plusieurs sociétés il s'agit d'ailleurs d'un aliment uniquement réservé aux enfants. Le lait est cependant loin d'être un poison pour autant. Il apporte notamment un certain nombre de nutriments importants pour le corps humain, en particulier le calcium.
De plus en plus de personnes se révèlent cependant allergiques aux produits laitiers. Si l'on constate des symptômes de type cutané (eczéma, irritations de la peau…), respiratoire (nez qui coule, respiration sifflante…) ou digestif (crampes, nausées…) qui pourraient être liés à la consommation de produits laitiers, on peut essayer de supprimer complètement ceux-ci de son alimentation pour voir s'il y a une amélioration. Plusieurs mois sont cependant nécessaires. Puis on réintroduit progressivement certains produits tout en étant à l'écoute les réactions de notre corps. Il peut également être utile de consulter un médecin. Il est également possible d'être «simplement» intolérant au lactose. Les manifestations sont alors d'ordre digestif, dépendent de la quantité ingérée et parfois aussi du type de produit laitier.
En dehors des personnes allergiques ou intolérantes, la consommation de produits laitiers est tout à fait conseillée… mais pas indispensable. Comme pour tout, il s'agit de le consommer sans carence mais sans excès non plus.

Les problèmes du lait actuel
Le lait actuel n'est plus le lait d'antan. L'alimentation des vaches, autrefois composée d'herbe et de fourrages, a été largement remplacée par de la farine de soja et des tourteaux industriels (les tourteaux sont des résidus de graines, de fruits oléagineux dont on a extrait l'huile). De ce fait, la composition du lait a été modifiée, notamment au niveau des matières grasses.
De plus, le lait subit des traitements destinés à assurer sa conservation tels que la pasteurisation ou le traitement UHT (Ultra Haute Température). Ceux-ci dénaturent certaines vitamines présentes dans le lait cru ainsi que la plupart des facteurs naturels protecteurs, notamment responsables de l'effet de renforcement du système immunitaire.
Enfin, on consomme aujourd'hui plus (et trop !) de produits laitiers et de produits d'origine animale qu'avant.

Que choisir ?
Si l'on consomme du lait, il s'agit de rechercher la meilleure qualité possible. Et la meilleure qualité se trouve dans… le lait cru !
Le lait cru est cependant plus difficilement disponible car son court délai de conservation s'accommode mal des contraintes des circuits de distribution et de vente en supermarché. C'est donc directement auprès du producteur que l'on pourra s'en procurer, que ce soit à la ferme, sur un marché ou via un GAC (groupe d'achats communs). S'il est conservé plus de deux jours, il devra être bouilli avant d'être consommé. Ce n'est pas le plus pratique à combiner avec des modes de vie «contemporains», on vous l'accorde, mais c'est tellement meilleur, plus digeste et plus riche d'un point de vue nutritionnel !
En matière de fromage par contre, il est plus courant d'en trouver à base de lait cru. Privilégions donc ceux-là.
A défaut de lait cru, choisissons alors des laitages bio.

Des alternatives au lait ?
Il existe aujourd'hui divers laits végétaux, le lait de soja étant le plus connu. Mais on trouve aussi du lait d'amande, de riz, de coco… Ces alternatives aussi doivent être consommées avec modération, chacune ayant son lot d'avantages mais aussi d'inconvénients.
Peur de carences en calcium ? Recherchons-le dans d'autres aliments. Sont notamment riches en calcium :
les amandes, noix, graines de sésame, lin, noisettes, les fruits secs, les légumes verts (brocoli, cresson cru, persil…), le poisson, en particulier les sardines entières, le bouillon de poule
les algues.

En conclusion…
Consommer du calcium, qu'il soit sous forme de produits laitiers ou non, ne suffit pas. La santé de nos os ne dépend en effet pas que l'apport en calcium mais aussi d'un mode de vie sain en général. L'exercice physique est important, de même qu'une alimentation équilibrée et riche en fruits et légumes.
Le soleil joue quant à lui un rôle essentiel dans la synthèse de la vitamine D, nécessaire à l'absorption du calcium.
L'assimilation du calcium est par contre diminuée par l'alcool, la caféine, le sucre, l'excès de protéines et de matières grasses.

Plus d'infos :
«Qui a peur du grand méchant lait ?», Taty, éd. Amyris.
«Soyons moins lait», N. Le Berre et H. Queinnec, éd. Terre Vivante.

D'après Ecoconso www.ecoconso.be

Les coccinelles prennent leurs quartiers d'hiver

Voilà huit ans que de nombreuses habitations privées de l'ensemble du pays sont envahies de plusieurs dizaines voire quelques centaines d'hôtes inhabituels.

L'hiver 2006-2007 fut particulièrement marquant puisque des agglomérats d'environ mille individus furent signalés par bon nombre de particuliers. L'hiver 2009-2010 promet d'être particulièrement catastrophique ; les rassemblements sont déjà nombreux et importants. Vous l'avez compris nous traitons de la fameuse Harmonia axyridis Pallas, originaire du sud-est de l'Asie, plus communément nommée la coccinelle asiatique qui s'agglutine en masse à notre insu aux plafonds, portes, et fenêtres de nos maisons pendant la mauvaise saison. Annuellement, souvent à la fin octobre, on assiste à des rassemblements de ce coléoptère aphidiphage (qui se nourrit de pucerons) dans les habitations de particuliers. Et il faudra s'y faire ; car ces rassemblements vont s'intensifier dans les années à venir. Entre les propos sensationnalistes d'une partie de la presse et les communiqués minimalistes de certaines entreprises de lutte biologique, nous tenterons ici de répondre, le plus objectivement possible, aux questions qui ont été posées sur cette nouvelle venue.

Ne nous méprenons pas, c'est un véritable fléau à exprimer en termes de conservation de la biodiversité. La coccinelle asiatique est une espèce invasive, c'est-à-dire qu'elle est d'origine exotique. Introduite hors de son habitat d'origine, elle colonise nos territoires à très grande vitesse d'autant que sa prolifération n'est nullement régulée par un quelconque agent biologique. Elle entre ainsi en compétition tant pour la nourriture que pour le milieu de vie avec nos coccinelles indigènes (*Coccinella septempunctata, Adalia bipunctata*…). Comme si ça ne suffisait pas, lorsque les pucerons viennent à manquer, l'asiatique ne néglige pas de se nourrir directement des larves des autres coccinelles, elle se comporte donc en plus comme un prédateur de coccinelles. Sans parler des répercussions inévitables au niveau de l'ensemble de l'écosystème, les populations de nos trente-cinq espèces de coccinelles indigènes sont malmenées par la prolifération, sur la quasi-totalité du territoire belge, de cette espèce allogène introduite volontairement dans notre pays par des protagonistes, que nous ne citerons pas ici, tergiversant la lutte biologique. Elle est également présente dans le sud des Pays-Bas, dans le Nord de la France, en Allemagne et en Angleterre.

Suite à son invasion, découlent une série d'autres problèmes. Nouvellement introduite sous nos latitudes, et la sélection naturelle n'ayant pas encore agit, *Harmonia axyridis* ne s'est pas encore adaptée physiologiquement à hiverner. C'est pourquoi, elle se protège des températures trop basses en pénétrant dans nos maisons. Cependant, elle ne représente aucun danger sanitaire et elle n'abîme rien dans les habitations mais la cohabitation peut s'avérer très désagréable : cet insecte peut se trouver partout, en grand nombre et émettre une substance jaunâtre mal odorante et toxique sans danger pour l'homme à moins d'en ingérer de très grandes quantités. Rouge uni, rouge ou orange ponctuées de noir, ou encore noire avec des taches orange ; les élytres de cette envahisseuse revêtent cent vingt patrons distincts. Cette variabilité de faciès peut faire croire au premier abord qu'il s'agit de plusieurs espèces différentes mais il n'en est rien. L'importante diversité de faciès que présente la coccinelle asiatique, la rend difficilement identifiable par les personnes non averties. Beaucoup de citoyens manifestent leur désir de les voir déguerpir de leur demeure. Mais il faut savoir qu'à l'occasion, quelques individus de nos coccinelles indigènes peuvent aussi investir nos habitations

s'ils n'ont pas trouvé d'abri dans leur biotope naturel. Il serait par conséquent inopportun de sortir la bombe insecticide ou l'aspirateur mettant ainsi également en péril les coccinelles bien de chez nous, faute de pouvoir formellement les distinguer. Une solution simple et radicale peut pallier à ce problème : munissez vous d'une brosse et d'une ramassette, balayez les agrégats de coccinelles, allez les déposer soigneusement au jardin sous un tas de feuilles ou d'écorces et laissez faire le tri par la nature elle-même. Les asia-

(suite page 9)

La nature de décembre à février

L'**écureuil roux** (*Sciurus vulgaris*) construit plusieurs nids sur son territoire, mais un seul sert durant l'hiver ou pour l'élevage des jeunes. Il peut agrandir un nid de pie ou de corneille, ou bien construire lui-même son abri. Dans ce cas, il l'installera en hauteur dans un arbre, à l'enfourchure d'une ou de plusieurs branches, près du tronc. Sa forme est sphérique d'un diamètre allant de 25 à 50 cm de diamètre, avec une entrée latérale. Il se compose de branches, de feuilles, d'écorces à l'extérieur, et de brindilles recouvertes de mousse et d'herbes à l'intérieur. L'écureuil obstrue l'entrée en cas de mauvais temps, ou quand il s'absente pour rechercher de la nourriture. Un nid habité se reconnaît aux mousses vertes visibles à l'extérieur. L'écureuil roux peut aussi s'installer dans le trou d'un arbre.

L'hiver nous ramène ce passereau migrateur partiel qu'est le **Tarin des aulnes** (*Carduelis spinus*). Cet oiseau, plus petit que le moineau domestique, a une petite tête et la queue courte et fourchue. Ses ailes sont foncées à motif contrastant jaune ou blanc jaunâtre.

Ses flancs sont fortement striés. Le mâle se distingue par une calotte et une bavette noires, le sourcil, la poitrine et le croupion jaune verdâtre non strié. La femelle présente une calotte gris verdâtre, un croupion blanc jaunâtre à nuance verte et légèrement strié. Le tarin des aulnes est ainsi nommé parce qu'il raffole des graines de cet arbre. Il possède un bec fin bien adapté pour atteindre les minuscules graines de l'aulne, du bouleau et du mélèze. C'est souvent en grande bande que l'oiseau se déplace en hiver d'arbre en arbre.

Avez-vous déjà regardé de près ces moelleux tapis verts que sont les mousses ? Ces plantes auxquelles on n'accorde que peu d'intérêt, sont en réalité les premières à avoir colonisé le milieu

tiques péricliteront sous l'effet du froid, tandis que nos indigènes continueront leur hibernation en toute quiétude.

Pour survivre aux rigueurs de l'hiver, à la fin de l'été et au début automne, la coccinelle asiatique doit se gaver de sucres très énergétiques. Elle devient alors un ravageur des cultures fruitières en s'attaquant aux vignes, pommiers et poiriers. Il est tout à fait envisageable que d'ici une petite décennie, Harmonia axyridis entraînera des dégâts tels, qu'elle pourrait engendrer des problèmes d'ordre économique qui se répercuteront inévitablement sur le portefeuille des consommateurs.

Conscient de ce phénomène qui semble inexorable, chaque année à Orp-Jauche depuis 2005, au début du printemps, une centaine d'individus de *Coccinella septempunctata* (notre indigène) destinée à être élevée chez un particulier, est prélevée sur la commune afin de préserver la diversité et la provenance génétique. Après deux mois d'élevage, environ trente mille sujets auront vu le jour dans les meilleures conditions. Quatre mille sont distribués à l'état larvaire durant mai-juin aux citoyens. Le reste est lâché dans l'entité pour espérer ainsi enrayer la baisse des effectifs de notre indigène à sept points. Un important travail de sensibilisation à cette problématique est aussi effectué auprès de la population à travers des séances d'information et des activités didactiques extrascolaires adressées aux enfants.

Renseignements : FADEUR Geoffrey ; expert en environnement (0479/32 63 95 - gfadeur@ulb.ac.be)

Fadeur Geoffrey

LA SEVE DE BOULEAU – CURE DE JOUVENCE PRINTANIERE

La montée de la sève dans les arbres est aussi le moment pour se purifier.

Dans notre société nous accordons plus d'importance à notre voiture qu'à notre propre corps. S'il est normal de vidanger sa voiture, nous oublions souvent qu'il est aussi indispensable de nettoyer son organisme, particulièrement au printemps.

Dès la fin février, il est bon d'aider l'organisme à se *détoxiner*. Durant les mois d'hiver, le corps s'est encrassé car l'activité physique est moindre et les aliments souvent plus riches en sucres lents. Le moment est donc venu d'aider le foie, l'intestin et les reins à éliminer les toxines en douceur. C'est précisément là que l'action de la sève du bouleau pubescent (Betula alba), pure et fraîche s'avère intéressante. Cette sève vivante (sans conservateur, sans pasteurisation, et sans nano-filtration) possède de nombreuses propriétés connues depuis longtemps dont les trois principales sont la revitalisation, la minéralisation et l'épuration.

Quand la récolter : la récolte débute après la nouvelle ou la pleine lune de février pour s'achever lorsque le liquide devient plus épais et trouble, alors qu'au départ son goût et son aspect se rapprochent fort de l'eau, dans le sens où le liquide est très clair, incolore, fade et légèrement sucré. La récolte peut s'étaler sur environ cinq semaines.

Comment la récolter : La sève se récolte au moment de sa montée et avant l'ouverture des bourgeons. On fore un trou d'environ 2 à 5 cm de profondeur, de faible diamètre, dans le tronc de l'arbre. On y insère un tuyau correspondant au diamètre du trou, et on recueille la sève dans un récipient (bouteille en verre par exemple) dans lequel l'autre extrémité du tuyau a été introduite. Après le prélèvement, le trou se rebouche à l'aide d'une cheville de bois. Cette récolte n'épuise pas l'arbre. Certains bouleaux peuvent donner jusqu'à 1 ou 2 litres/jour. Elle peut être consommée fraîche dès que possible après sa récolte.

Comment la conserver : On la conservera au réfrigérateur dans des bouteilles de verre de préférence, pendant un maximum de trois semaines (le temps de la cure). Après quelques jours de repos la sève se trouble par apparition de maléate de calcium et de phosphate calcique, ce qui est provoqué par la fermentation et les modifications biochimiques qu'elle subit. Son état ne reste pas stable très longtemps et de plus, à cause du sucre qu'elle contient, elle fermente et devient acidulée.

La cure : elle durera idéalement vingt et un jours. On en boit un verre à jeun tous les matins pour graduellement atteindre deux à trois verres/jour en dehors des repas.

Les effets thérapeutiques de la cure de sève de bouleau seraient :
• Drainage des émonctoires et notamment du foie et des reins (élimination des toxines)
• Aide à éliminer les calculs dans les reins et la vésicule biliaire
• Active l'élimination des déchets organiques tels l'acide urique et le cholestérol
• Soulage les articulations endolories (dégénérescence articulaire)
• Favorise l'amincissement (lorsque le corps en a besoin)

Cet élixir de vie est aussi un précieux remède pour les problèmes de peau (en usage externe pour les brûlures ou les maladies de la peau) ainsi que dans les infections rhumatismales en raison de son action anti-inflammatoire et analgésique.

Valérie Régnier

La nature de décembre à février

terrestre, il y a environ 400 millions d'années. Elles sont plusieurs centaines d'espèces en Belgique, aux formes les plus diverses. La loupe s'impose pour l'observation. Les mousses ne possèdent pas de vaisseaux pour conduire la sève, ni de racines. Juste de fins filaments, les rhizoïdes, les maintiennent au sol, mais sont insuffisants pour puiser les éléments nutritifs dans la terre. Les mousses vivent des minéraux présents dans l'eau à la surface du sol. Celle-ci monte par capillarité à l'extérieur de la tige feuillée, puis pénètre dans les tissus par la surface très perméable des tiges et des petites feuilles.

En janvier, elles vont déjà pointer le bout de leurs feuilles. Assez rares dans la nature, c'est peut-être dans votre jardin que le **perce-neige** (*Galanthus nivalis*) va se faire admirer. Il appartient à la famille des Amaryllidacées, comme le narcisse. Issues d'un bulbe, les deux feuilles glauques laissent passer une hampe florale ronde, terminée par une fleur solitaire blanche en forme de cloche, en février/mars.

C'est boosté par la testostérone que le mâle **lièvre commun** (*Lepus capensis*) va affronter ses congénères pour les beaux yeux d'une hase. Dans les champs dénudés en cette période de l'année, on peut assister aux courses effrénées des capucins, ainsi nommés car la couleur de leur pelage rappelle celle de la bure des moines. Puis vient l'affrontement, au cours duquel les protagonistes se dressent sur leurs longues pattes arrière, font des bonds, se balancent des directs comme si la boxe leur était familière. Cette période de reproduction durera jusqu'à l'automne prochain.

Avec Lasne Nature, dans les bois de Villers-la-Ville

Lors d'un séjour belge, je me suis jointe, le dimanche 18 octobre, à un petit groupe de 14 personnes pour une balade organisée par Lasne Nature (association jumelée avec Ventenac Equitable depuis un an).

Le lieu : les bois de Villers-la-Ville, dans le Brabant wallon et le thème en était l'automne. Le guide nature nous a rappelé le cycle des saisons, le rôle du soleil et de la photosynthèse. Tout fut agréables prétextes à découvrir : champignons, arbres, herbes, oiseaux… Pourquoi appelle-t-on par exemple la sitelle « torchepot » ? Nous avons pu observer son nid, dans le trou d'un arbre : il en rétrécit l'entrée avec de la boue ou du fumier ! Et comme nous sommes à l'époque des derniers fruits, nous en avons goûté certains : baie de sureau ou cerise du cerisier tardif, Prunus serotina (invasif en Europe), observé d'autres comme le cynorrhodon (dit « gratte-cul » de l'églantier commun), comestible lui aussi ; la baie de l'aubépine et celle de la bryone dioïque, celle-ci très toxique : quelques-unes suffisent pour tuer un enfant.
Et dans un autre genre, tout aussi dangereuse : la fougère aigle (Pteridium aquilinum) aussi appelée Grande fougère ou fougère commune est un poison violent.
Nous avons fait 6km en 3 heures…C'est dire le nombre d'arrêts et de curiosités à partager ! Si la petite gelée du matin nous confirmait l'installation de l'automne, le beau soleil dominical nous a offert des magnifiques paysages et une balade collective bien agréable.
Merci au guide nature Renaud Delfosse, qui, malade la veille, a bien voulu nous rejoindre et répondre à toutes nos questions !

Dominique Meert
Ventenac-équitable

http://ventenac-equitable.over-blog.com/

Journée volontaire à la réserve du ru Milhoux

Le samedi 7 novembre dernier, la société Citibank organisait son «Global Community Day», au cours duquel quelques membres ont donné de leur temps libre pour une action volontaire dans une asbl. C'est ainsi que Lasne Nature et La Leçon Verte ont accueilli 5 personnes motivées qui se sont données à fond pour faucher, tailler, récolter des algues et participer au montage de nouveaux ponts dans la réserve du ru Milhoux. Merci pour toute l'aide apportée par ce renfort de main d'œuvre occasionnel et pour la contribution à l'apport d'un outillage bien utile dans l'entretien de la réserve.

CLW

MIEL OU VINAIGRE

Le balisage de nos sentiers lasnois a fait l'objet d'une campagne d'entretien par le service travaux de la commune. Plusieurs balises vandalisées ont été remises en place. Ce type de campagne devrait être systématique, afin de garder le réseau de promenades opérationnel. Ce réseau de chemins et sentiers est un fleuron de Lasne, que bon nombre de communes nous envient.

La continuité des trottoirs le long des artères principales laisse encore à désirer. L'exemple ici est le bas de la rue du Batty, route d'Ohain où un trottoir vient d'être rénové sur le pont du Smohain.

Mais de part et d'autre du pont, soit il n'y a plus de trottoir (côté route d'Ohain), soit le trottoir existant est difficilement praticable, la végétation riveraine n'étant pas entretenue.

De nouvelles barrières ont été installées à la route d'Ohain, dans le centre de Lasne. Bravo, mais jusqu'où faut-il aller pour que le parcage sur le trottoir soit impossible. Faudra-t-il installer ce type de barrière dans tous les villages pour que les trottoirs restent à la disposition des piétons ?

Des sentiers entrent dans l'oubli. Est-ce volontaire ? Le sentier du Mayeur (n°71 d'Ohain) est malmené depuis longtemps. A la chaussée de Louvain, le riverain empêche le passage depuis quelques années, et dans le nouveau lotissement proche, son tracé n'est pas apparent, malgré les obligations mentionnées dans le permis de bâtir. La commune va-t-elle laisser faire ?

Nous avons pu admirer cet été, à la rue du Bois Paris, une très belle bordure de fleurs diverses du plus bel effet.

Nos nichoirs inédits

Notre amie Colette Pierson a façonné de ses mains des nichoirs en terre et les a cuits au four. Résultat, autant de merveilles uniques et incomparables. Nous vous les proposons au prix de 50 € la pièce.

Nous vous proposons aussi des nichoirs en sapin au prix de 12 € et des mangeoires en sapin au prix de 10 €. Cette fin d'année est l'occasion de faire un cadeau original, œuvre d'art unique ou classique.
Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be .

COLLECTES SELECTIVES

SACS BLEUS, PAQUETS DE PAPIERS ET CARTONS à déposer le matin dès 6 heures ou la veille à partir de 18 heures.

DECEMBRE
- Mardi 1: sacs bleus (PMC)
- Mardi 15 : sacs bleus (PMC)
- Mardi 22 : papiers et cartons
- Mardi 29 : sacs bleus (PMC)

JANVIER
- Mardi 12 : sacs bleus (PMC)
- Mardi 19: papiers et cartons
- Mardi 26 : sacs bleus (PMC)

FEVRIER
- Mardi 9 : sacs bleus (PMC)
- Mardi 16: papiers et cartons
- Mardi 23 : sacs bleus (PMC

MARS
- Mardi 9 : sacs bleus (PMC)
- Mardi 16: papiers et cartons
- Mardi 23 : sacs bleus (PMC

GROS ENCOMBRANTS
Mercredi 20 janvier dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le lundi.
Mercredi 27 janvier dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le mardi.
Mercredi 3 février dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le jeudi.
Mercredi 10 février dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le vendredi.

COLLECTE DES SAPINS DE NOEL
Du lundi 11 au vendredi 15 janvier 2010. le même jour que la collecte des ordures ménagères.
Les sapins doivent être dégarnis et dépourvus de support.

En cas de problème, téléphonez au Service Environnement de la Commune, au 02 6340583.

Les dictons du cultivateur

« Givre à Noël, cent écus dans l'escarcelle »
« A la Saint-Vincent (22 janvier), l'hiver se reprend ou perd da dent »
« Mieux vaut voir un voleur dans son grenier qu'un homme en chemise en février »

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.

Nos éditions - nos tee-shirts

Nos topo-guides , nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades… et quel plus beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

• TOPO-GUIDE N° 1
«12 PROMENADES À LASNE»

• TOPO-GUIDE N° 2
« 14 NOUVELLES PROMENADES»
Prix de chaque topo-guide : 8 € + frais d'expédition de 1,62 €.
Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2,70 €.

• CARTE 210 km DE PROMENADES À LASNE.
Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,08 €.

• CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE
Prix noir et blanc : 5 € + frais d'expédition: 1,62 € .

• CARTES POSTALES EN COULEURS
la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,54 €.

• POLOS ET TEE-SHIRTS
100 % COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les tee-shirts.

POLO pour dame, manches courtes, couleur sable Tailles S.M.L. ou XL Prix : 20 €.

POLO pour homme, manches courtes, couleur olive Tailles S.M.L , XL ou XXL Prix : 20 €.

TEE-SHIRT manches longues, bicolore sable/olive Tailles M.L. Prix : 14€.

TEE-SHIRT manches courtes blanc pour **enfants et adultes**, Prix : 10€ modèles enfants, 14 € modèles adultes.

Renseignements concernant ces vêtements : 0477 216842.
Hors Lasne, les frais d' expédition sont de 1,62 € ; à Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

Tous les versements concernant nos éditions sont à effectuer au compte 001-2693758-47 de Lasne Nature à 1380 LASNE.

AGENDA

DECEMBRE 2009

Dim 6 **Promenade ornithologique** RDV à 9 h à la gare de La Hulpe. Fin prévue vers 12 h 30. Organisation Natagora. Contact et inscription chez Claire Huyghebaert au 0484 027723.

Dim 13 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79

Pas de réunions mensuelles de Lasne Nature en décembre

Nous présentons à tous nos membres, et à tous nos lecteurs, nos meilleurs voeux pour 2010

JANVIER 2010

Dim 17 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Rejoignez-nous pour quelques heures. Informations ? Tél. 02 653 55 79

Jeu 28 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

FEVRIER 2010

Dim 7 **Promenade nature** guidée par Renaud Delfosse dans la vallée du Smohain. RDV à 9 h 30 au kiosque de la place communale à Ohain. Durée 3 h. Participation gratuite pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les autres.

Dim 14 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79

Conférence à 20 h à la maison communale à Ohain sur le thème «Les énergies renouvelables à domicile», organisée par le Service Energie de la commune. Info au 02 6340583

Jeu 25 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

MARS 2010 (provisioire)

Dim 14 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79

Jeu 25 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEUW : 02 633 24 66

Secrétaire : Jean-Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS Tél.: 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Jacques COLARD : 02 353 02 44 ou sentiers@lasne-nature.be

Réserve du Ru Milhoux : Erik SEVERIN (Conservateur) 02 653 55 79 après 20 h.

Cellule Mobilité : Jean Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42 ou mobilite@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : Alain CHARLIER : 02 633 41 93 (le soir) ou eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64

Cellule Plantes et semences: Valérie REGNIER 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEUW : 02 633 24 66

Siège social:

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : **secretariat@lasne-nature.be**
Site internet : **www.lasne-nature.be**

Comptes en banque :

POUR LES COTISATIONS **001-2326233-55** de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE.

POUR TOUTES LES PUBLICATIONS de Lasne Nature **001-2693758-47** de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 79

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	O	L	E	O	P	T	E	R	E
2	Y	E	U	S	E	■	A	N	E	S
3	M	I	L	■	U	L	U	L	A	S
4	B	L	U	F	F	E	R	A	■	O
5	A	L	■	I	S	■	E	C	R	U
6	L	E	D	S	■	O	S	A	■	C
7	A	T	O	C	A	S	■	■	E	H
8	I	■	S	■	L	■	D	Y	L	E
9	R	U	S	S	U	L	E	■	A	N
10	E	T	E	R	N	I	S	A	N	T

GRILLE N° 80

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3						■				
4					■				■	
5				■						
6								■		
7		■			■		■			
8			■						■	
9							■			
10										

HORIZONTALEMENT
1. Orthoptère. 2. Dénonciateur. 3. Série de zigzags – Montagne de Grèce. 4. Vallée bretonne – En passant par. 5. Dans une date – Comme d'un fils. 6. Statue servant de support – Unité de mesure. 7. Conjonction – Se produit chez l'hermine au début de l'hiver. 8. S'emploie dans de nombreux jeux – Petite crêpe. 9. Aventurier – Reviendra dans six mois. 10. Scintilles.

VERTICALEMENT
1. Batracien. 2. Sorte – Dupa. 3. Peintre du 15e siècle – Marque le dédain. 4. Supprimer – Allure du cheval. 5. Point cardinal – Firme liégeoise – Eau généralement douce. 6. Divinité – Meuble. 7. Celle du berger n'en est pas une. 8. Blessai – Agréable produit d'un insecte. 9. Suivis des yeux – Métal – Pour le dessinateur. 10. Lieux plantés d'arbres.